|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| \\rectorat14.local\dfs\Mes documents\FRGUITARD\Bureau\nouveaux logos\2017.logo ac caen.jpg |  | **DE VISU 2019- 2020**Dossier de candidature des établissements scolaires |  |

Le dossier de canditature des établissements scolaires au dispositif « De visu » édition 2019- 2020 comprend un projet pédagogique articulé autour de la galerie. Les dossiers seront étudiés dans le courant du mois de juin 2019 par une commission mixte (Education nationale, DRAC-Region) qui se prononcera sur leur validation.

**Pièces à joindre au dossier:**

* Volet culturel du projet d‘établissement.
* Actions de fréquentation culturelle, de pratique artistique et de rencontre d'artistes développées par l'établissement, dans le domaine de l’EAC..
* Un projet pédagogique faisant notamment apparaître la place de la galerie dans les enseignements et la vie de l‘établissement, les objectifs, les moyens.
* Dossier technique présentant l'espace "galerie" (les plans de la galerie indiquant les cotes et les fenêtres, les positions et type d'éclairage, le type d'accrochage -clous, cimaises-, photographies rendant compte de l'espace)

**L’établissement s’engage à respecter l’ensemble des éléments du cahier des charges de l’opération DE VISU**

**Le dossier doit être retourné pour le 5 juin 2019, délai de rigueur, à la DAAC par mail:** **daac@ac-caen.fr**

**avec copie à M. Marc DIVERS, coordonnateur du dispositif pour l’académie de Caen :**

**marc.divers @ac-caen.fr**

Je soussigné …...................................................., chef d'établissement, souhaite faire acte de candidature pour l'établissement …................................................................................................................

À l'édition 2019- 2020 de l’opération De visu.

Adresse de l’établissement :

Nom et coordonnées du responsable de la galerie :

Signature du chef d’établissement: